



Projet de microcentrale hydro-électrique sur la Dranse de Morzine (74)

La Baume – 9 novembre 2021



Confidentiel

L'hydro-électricité à EDF

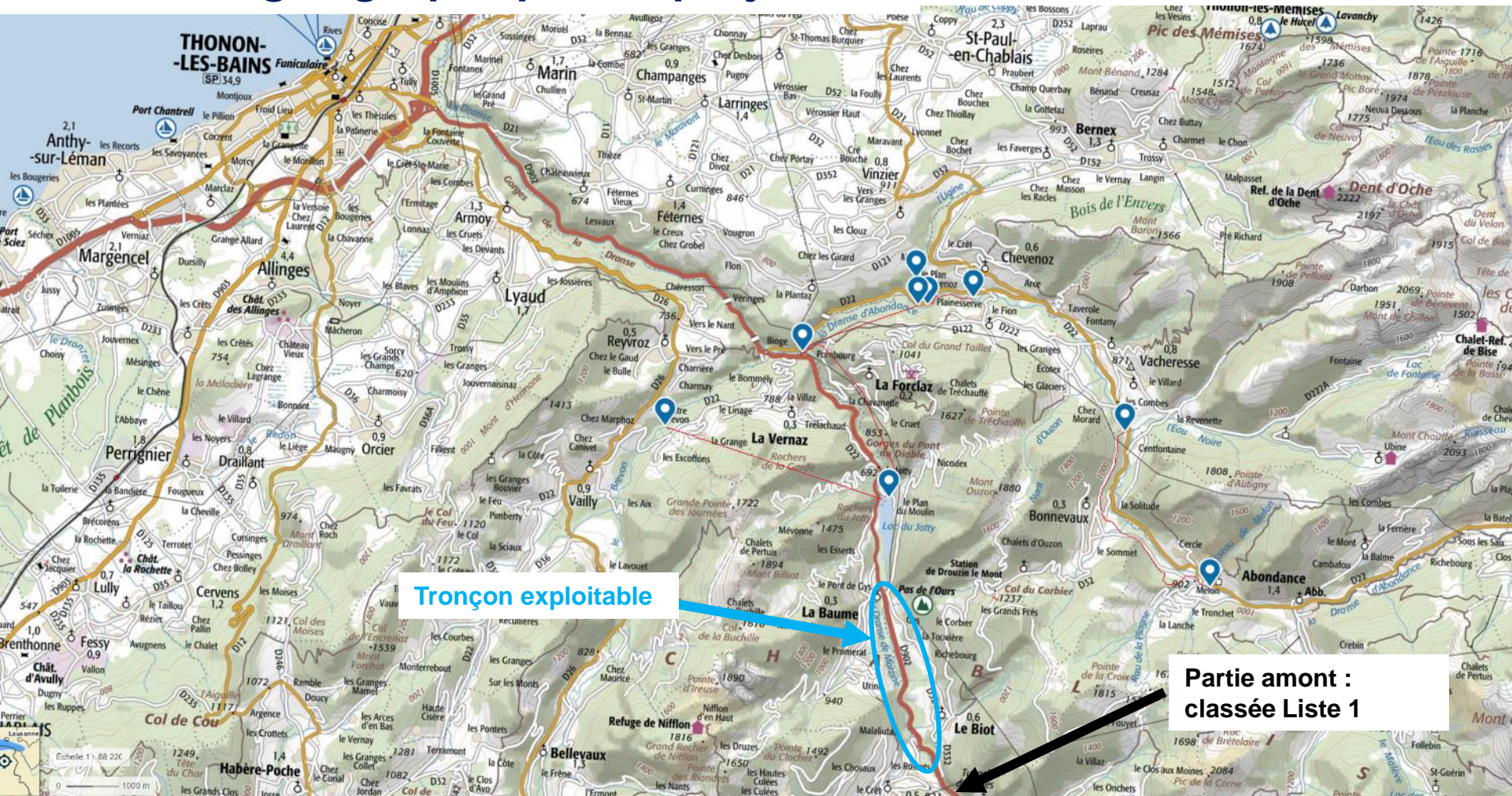
EDF Hydro exploite 430 aménagements en France dont 237 centrales de « petite » hydro-électricité (P < 20 MW)

En Haute-Savoie :

- 22 aménagements hydro-électriques
- 1 centre d'exploitation à **Cluses/Bioge** : 20 salariés spécialisés dans l'exploitation - maintenance de petites centrales
- Une optimisation permanente et des développements en cours
- Une entité d'ingénierie **interne à EDF dédiée à la petite hydro** : Hydrostadium (siège à Annecy, 130 personnes)



Situation géographique du projet



Tronçon exploitable

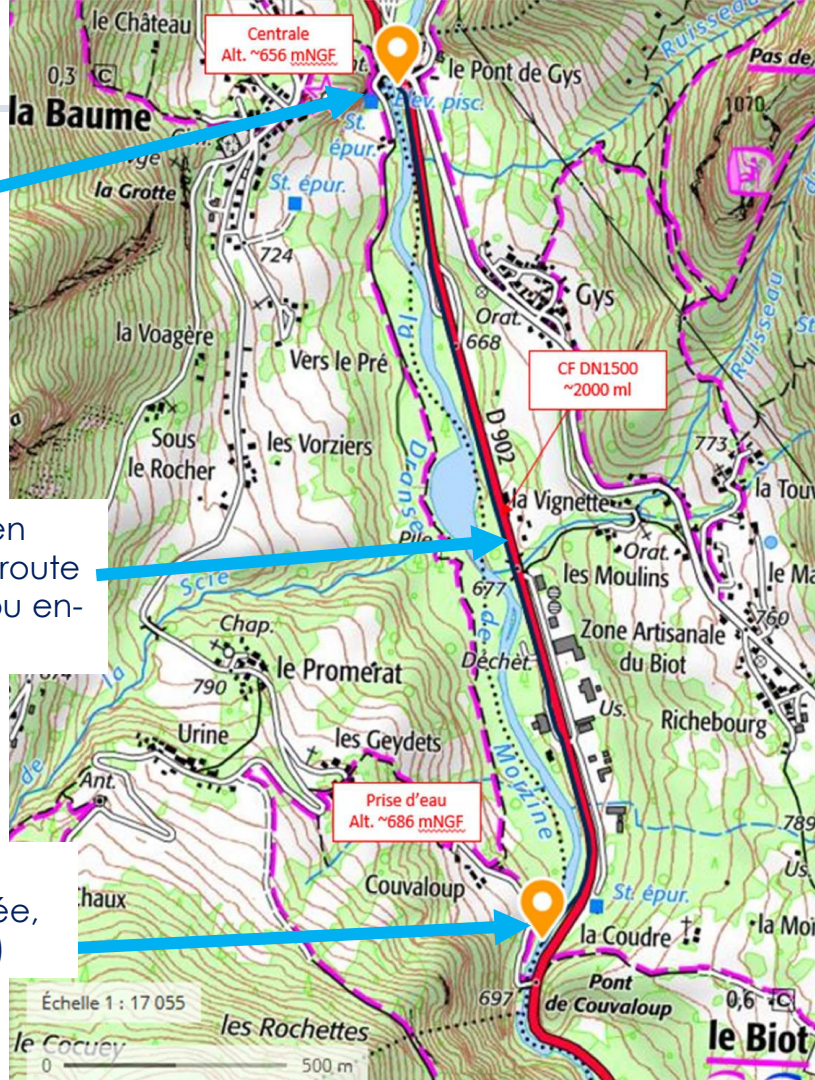
Partie amont :
classée Liste 1



Usine en bordure de la Dranse, parcelle communale (le Biot)



Conduite enfouie en accotement de la route départementale (ou en-dessous)



Prise d'eau au Pont de Couvaloup (parcelle privée, la Baume en rive gauche)



Synthèse du projet envisagé

- Hauteur de chute brute : 30 m
- Longueur de conduite : 2000 m en diamètre 1600

- Module calculé à la prise d'eau : 6,6 m³/s
- Débit d'équipement envisagé : 4,5 m³/s
- Débit réservé : 10% minimum du module

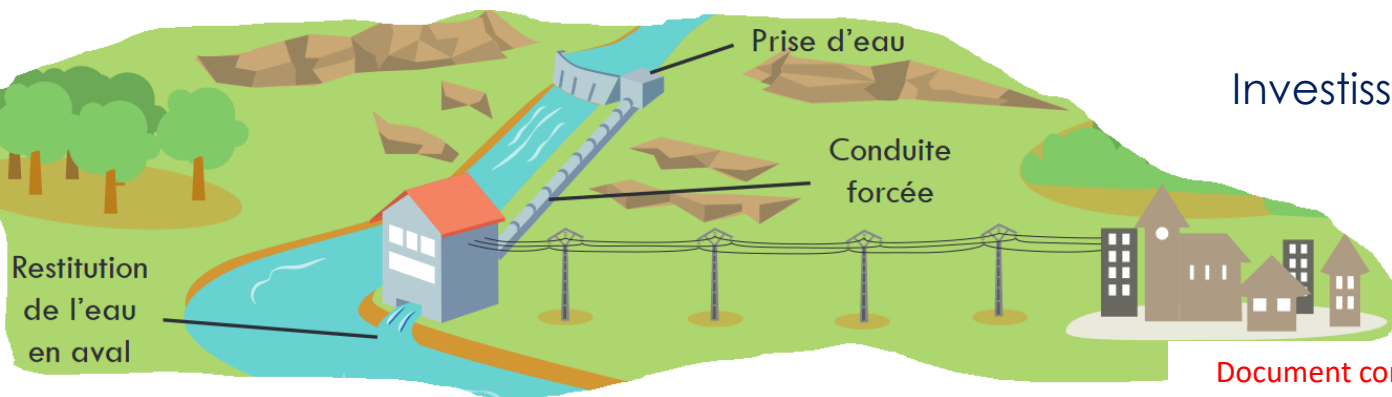
Puissance mobilisable = $9,81 \times \text{rendement} \times 4,5 \times 30 = \mathbf{999 \text{ kW}}$

permet de bénéficier du tarif obligation d'achats « H16 CR »

Production annuelle estimée = 6160 MWh (soit 715 k€/an de recette)

équivalent à la consommation de **2740 habitants**

Investissement : 7,9 à 8 M€

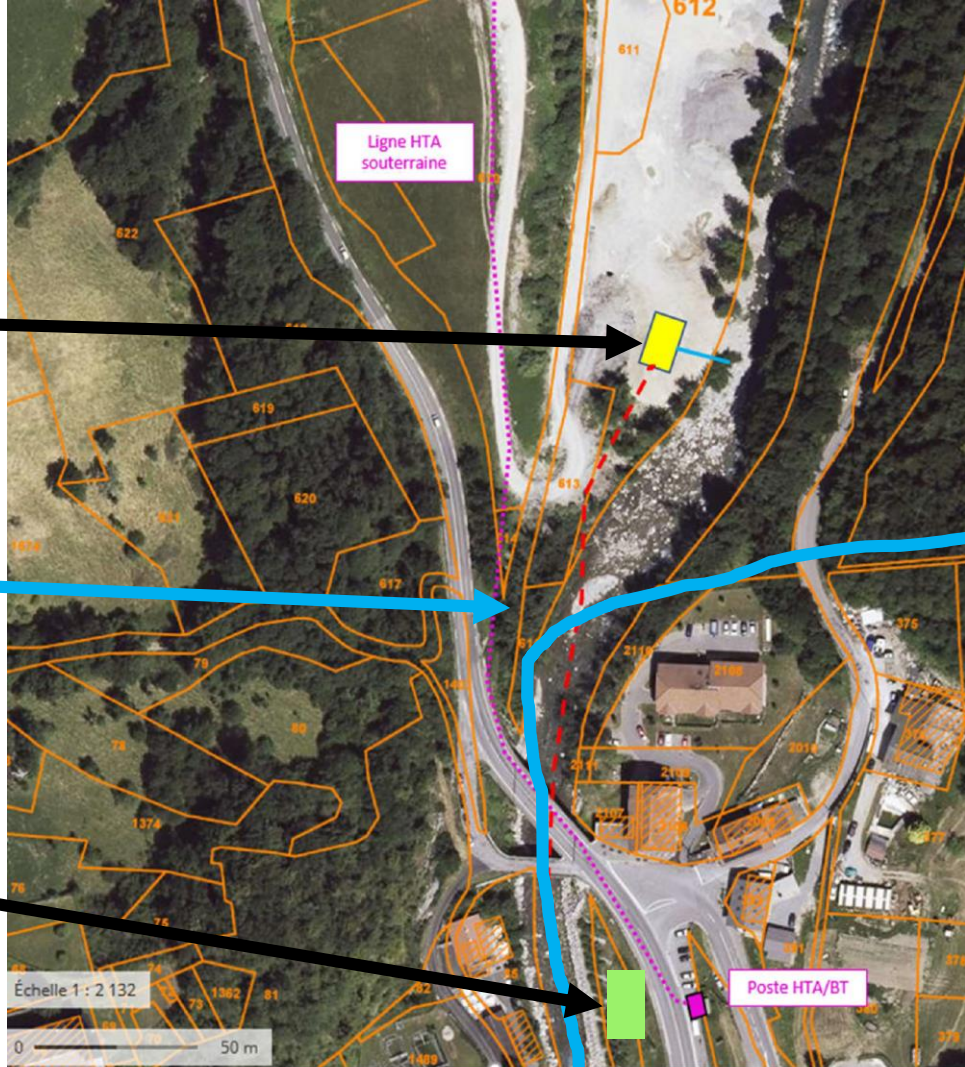


Zoom sur l'implantation de la microcentrale

Usine implantation alternative : complexe sur le plan technique et environnemental

Limite communale
Le Biot / La Baume

Usine implantation privilégiée



Zoom : implantation prise d'eau

Prise d'eau au
Pont de
Couvaloup

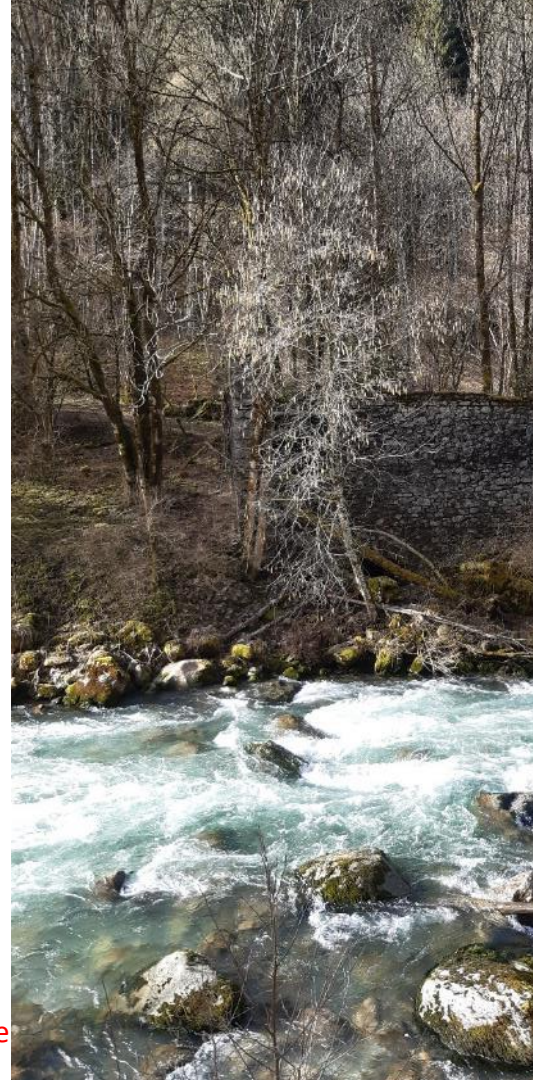


Les enjeux environnementaux du site (non exhaustif)

aspects positifs :

- Dranse de Morzine non classée en Liste 1/2 au titre du code de l'environnement
- Hors ZNIEFF ou site Natura 2000
- Aucun défrichement
- Conduite enterrée en grande partie sous voirie ou accotement

Mais une rivière fréquentée pour la pêche : concertation et construction du projet à prévoir avec APPMA et fédération.



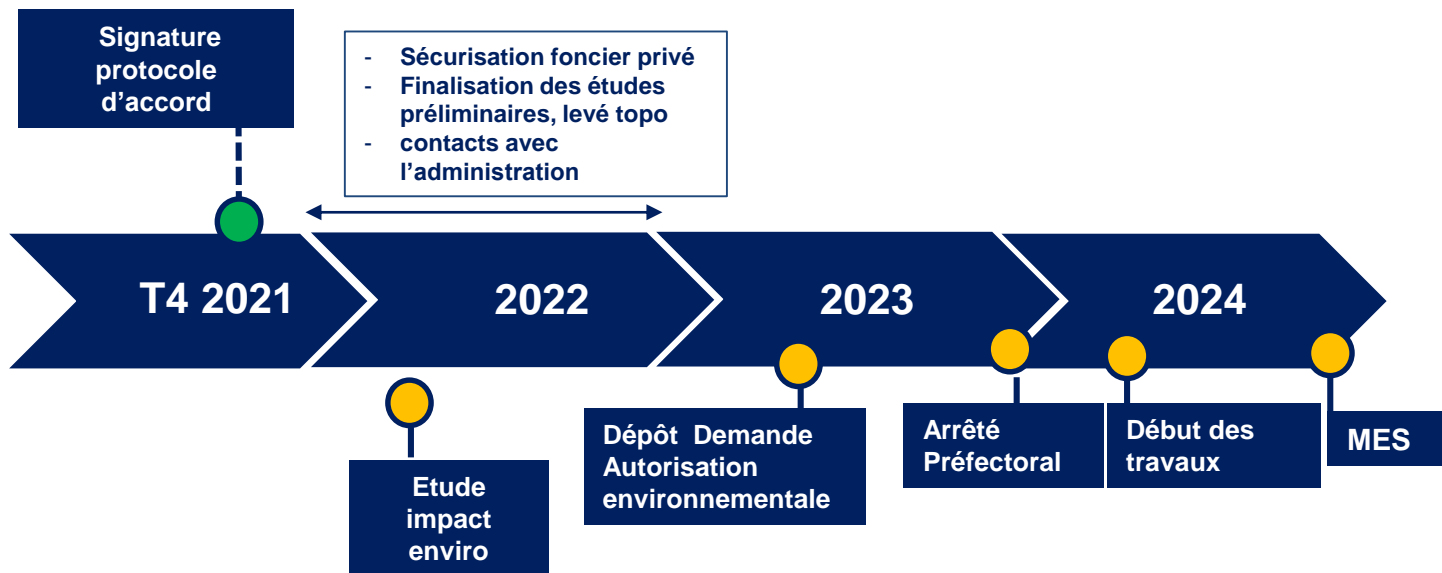
Prochaines étapes

- sécurisation foncière des parcelles privées **dont la prise d'eau**
- Etudes environnementales et techniques détaillées
- Implantation exacte du tracé de conduite / levé topographique pour détermination exacte du foncier concerné (servitudes)
- Prises de contacts avec l'administration : DDT 74, OFB, AAPPMA

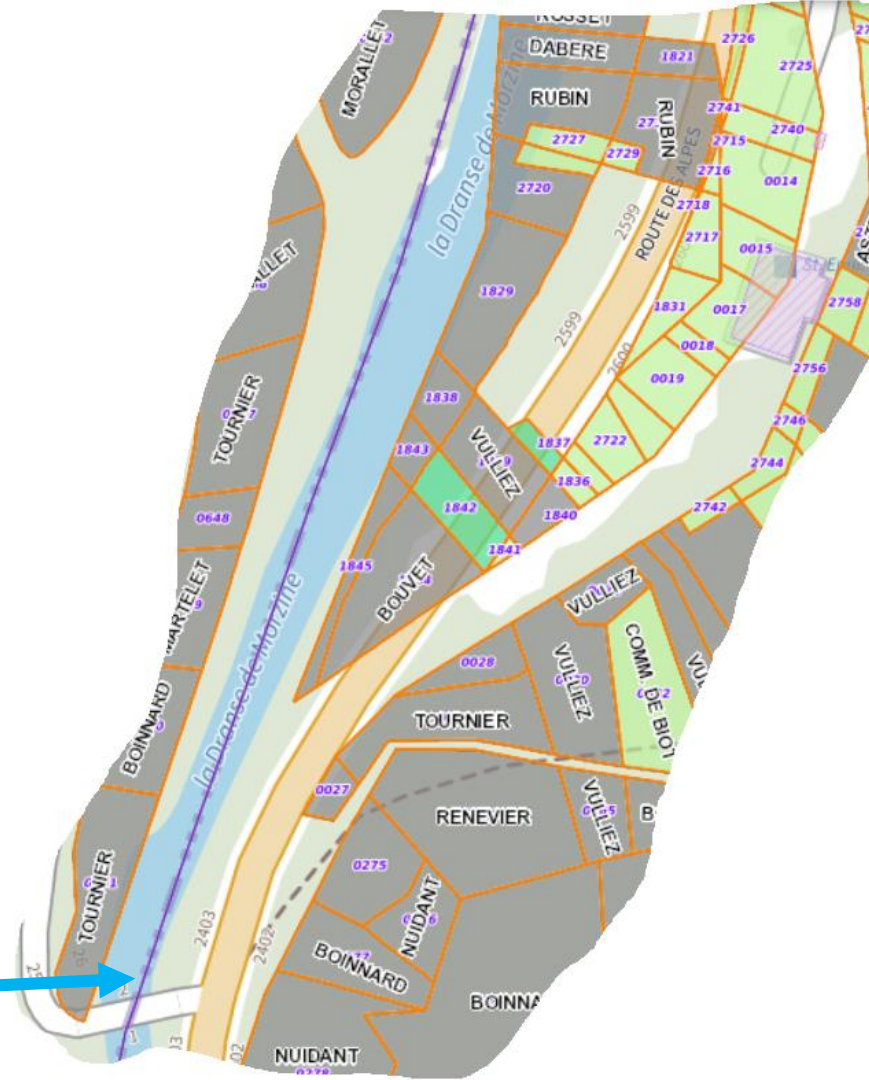
➔ Proposition d'EDF à la commune de la Baume :

- acquisition du foncier de la prise d'eau par la commune de la Baume (parcelle 0D-0651)
- protocole entre EDF et la Commune qui autorise la mise à disposition ultérieure à EDF (préalable à promesse de bail emphytéotique)
- versement d'une redevance (fixe ou basée sur le chiffre d'affaires) en contrepartie de l'occupation du foncier (Prise d'eau) : environ 10 k€/an (+10 k€ de taxe foncière)
- Clause d'indemnisation d'EDF envers la commune si le projet n'allait pas au bout

Planning prévisionnel



Analyse du foncier



Prise d'eau au
Pont de
Couvaloup

